

LES USINES D'ASPHALTE—LES ÉMISSIONS DANS L'AIR

Question n° 2537—**M. Marshall**:

1. Suivant un communiqué de presse établissant des lignes directrices afin de limiter l'émission dans l'air de certaines matières par les usines d'asphalte, quelles mesures le ministère de l'Environnement a-t-il prises a) pour exiger que les 350 usines d'asphalte du Canada s'équipent de systèmes antipollution, b) pour que ces usines s'efforcent d'obtenir cet équipement?

2. Des usines se sont-elles prévaluées du programme d'amortissement fiscal accéléré afin de se procurer cet équipement et, dans l'affirmative, quel est leur nom?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. a) Même si les directives nationales sur les émissions ne sont pas applicables par le gouvernement fédéral, les organismes provinciaux sont encouragés à les adopter de façon que les mesures de lutte contre la pollution soient uniformes dans l'ensemble du pays. Plusieurs provinces ont déjà fait savoir que leurs règlements s'appuieraient sur les directives fédérales. Le gouvernement central n'a pas, présentement, la compétence requise pour exiger directement quoi que ce soit des usines d'asphalte sous ce rapport. b) Au cours de l'établissement des lignes directrices, il y a eu consultation avec l'industrie dans un effort concerté pour obtenir l'équipement antipollution nécessaire aux usines d'asphalte du Canada.

2. Oui. Nous avons reçu 47 demandes des propriétaires d'usines d'asphalte: Standard Paving Co., 1224 ouest, avenue Lawrence, Toronto 390 (Ontario); Meloche & Frères Équipement Ltée, 3125, boul. Saint-Charles, Kirkland (Québec); Peel Construction Co. Ltd., C.P. 1000, Brampton (Ontario); Armstrong Bros. Company Ltd., C.P. 1000, Brampton (Ontario); Peel Construction Company Ltd., C.P. 1000, Brampton (Ontario); The Flintkote Co. of Canada Ltd., 30^e rue, Long Branch, Toronto 14, (Ontario); King Paving & Material Ltd., 68, chemin Old Mill, Oakville, (Ontario); King Paving & Material Ltd., 68, chemin Old Mill, Oakville, (Ontario); Standing Paving Maritime Ltd., C.P. 2106, Halifax (Nouvelle-Écosse); Building Products of Canada Ltd., 6063, Montréal, (Québec); Building Products of Canada Ltd., C.P. 6063, Montréal, (Québec); K.J. Beamish Construction Co. Ltd., 7901, avenue Bayview, Thornhill, (Ontario); K.J. Beamish Construction Co. Ltd., 7901, avenue Bayview, Thornhill, (Ontario); K.J. Beamish Construction Co. Ltd., 7901, avenue Bayview, Thornhill, (hOntario); K.J. Beamish Construction Co. Ltd., 7901, avenue Bayview, Thornhill, (Ontario); Royal Paving Ltd., C.P. 418, Lindsay, (Ontario); Ellwood Rohnson Ltd., 721 rue John, C.P. 40, Sault-Sainte-Marie, (Ontario); W.G. Thompson & Sons Ltd., Belheim, (Ontario); Blacktop Construction Ltd., C.P. 600, Bridge Port, (Ontario); Toro Asphalt Co., 93, chemin Toro, Downsview, (Ontario); Nord Construction Ltée, 2604, chemin du Lac Longueuil, (Québec); Botting Asphalt Paving Ltd., 1870, avenue St-Clair ouest, Toronto, (Ontario); Charles Durand Ltée, 2445, rue Jacques Hertel, Montréal 206, (Québec); Standar Paving Maritime Ltd., C.P. 2106, Halifax, (Nouvelle-Écosse); Miller Paving Ltd., Buttonville, (Ontario); Miller Paving Ltd., Usine de Richmond Hill, Bouttonville, (Ontario); Miller Paving Ltd., Usine de Highland Creek, Buttonville, (Ontario); Miller Paving Ltd., Buttonville, (Ontario); Standard Paving Maritime Ltd., C.P. 2106, Halifax, (Nouvelle-Écosse); Union des Carrières et Pavage Limitée, 496, 2^e avenue, Québec 3, (Québec); Les Entreprises P.E.B. Ltée, 214, avenue Lere, Lac-Saint-Charles, Comté de Chauveau, (Québec), G0A 2H0; Curran & Bridges Ltd., C.P. 1625, Summerside, (Île-du-Prince-Édouard); C & W Asphalt Paving Co of

Questions au Feuilleton

Wallaceburg Ltd., 20, rue Hird, Wallaceburg, (Ontario), N8A 4S5; Scotland & Co. Paving Ltd., N° 4-520 B, chemin Clark, Coquitlam, (C.-B.) Bishop Building Materials Ltd., 21, chemin Fleeceline, Toronto, (Ontario), M8V 2K4; Cos Construction Ltd., Guelph, (Ontario); Ashland Oil Canada, Ashland Paving & Materials Division, Usine de Thunder Bay, 72, chemin Ashwarren, Downsview, (Ontario), M3J 1Z2; Ashland Oil Canada, Ashland Paving & Materials Division, Usine de Scarborough, 72, chemin Ashwarren, Downsview, (Ontario), M3K 1Z2; Ashland Oil Canada, Ashland Paving & Materials Division, Usine d'Oshawa, 72, chemin Ashwarren, Downsview, (Ontario), M3J 1Z2; Ashland Oil Canada, Ashland Paving & Materials Division, Usine de Sault-Sainte-Marie, 72, chemin Ashwarren, Downsview, (Ontario), M3J 1Z2; Ashland Oil Canada, Ashland Paving & Materials Division, Usine de Mississauga, 72, chemin Ashwarren, Downsview, (Ontario), M3J 1Z2; Ashland Oil Canada, Ashland Paving & Materials Division, Usine de Downsview, 72, chemin Ashwarren, Downsview, (Ontario), M3J 1Z2; Ashland Oil Canada, Ashland Paving & Material Division, 72, chemin Ashwarren, Downsview, (Ontario), M3J 1Z2; Ashland Oil Canada, Ashland Paving & Materials Division, Usine de township de Waterloo, 72, chemin Ashwarren, Downsview, (Ontario), M3J 1Z2; Union des Carrières et Pavage Ltée, Québec; Repac Construction & Materials Ltd., C.P. 177, West Hill, (Ontario); Standard Paving Maritime Ltd., C.P. 2106, Halifax, (Nouvelle-Écosse).

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES COURS DE LANGUES

Question n° 2571—**M. Herbert**:

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre a) le traitement du personnel qui suit les cours, b) le traitement du personnel enseignant, c) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, d) les autres frais?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. \$267,000.

2. a) À cause du nombre variable des nominations conditionnelles au ministère, il serait extrêmement difficile de donner à l'avance ces renseignements pour l'année financière. b) Néant—Ces frais sont supportés par le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique. c) \$178,000—programme de formation interne. d) \$89,000—Berlitz.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES COURS DE LANGUES

Question n° 2584—**M. Herbert**:

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère des Affaires des anciens combattants?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre a) le traitement du personnel qui suit les cours, b) le traitement du personnel enseignant, c) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, d) les autres frais?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): \$33,000.

2. a) Néant. b) Néant. c) Néant. d) \$33,000.